

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 22 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **14 octobre 2024**

Délégués Titulaires en exercice : 40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 24

Délégués Titulaires présents : 17 Délégués Suppléants présents : 7 Délégués votants : .. 24+1

Délégués ayant donné procuration : 1

Mr Dakir donne pouvoir à Mr Jonet.

Délégués titulaires présents : GASNAULT Jean-Pierre, JONET Olivier, PAREJA Florence, SHERIFFS Colin, CARDOIT René, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL Jean-Claude, DUPIOL-TACH Françoise, LABROUCHE Michelle, LOSSE Pascal, DEJEAN Jacques, FEYRIT Michel, LAISNE Sophie, MERVEILLEAU François, CHIAPPA Graziella, TRISCOS Didier, VINCENTE Bernard.

Délégués suppléants présents : LIMA Victor, BIES Lucienne, GUILLOMON François, BOMBARD Robert, DILLET Eric, PLAT Bernard, SUADEAU Damien.

Délégués votants : GASNAULT Jean-Pierre, JONET Olivier, PAREJA Florence, SHERIFFS Colin, CARDOIT René, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL Jean-Claude, DUPIOL-TACH Françoise, LABROUCHE Michelle, LOSSE Pascal, DEJEAN Jacques, FEYRIT Michel, LAISNE Sophie, MERVEILLEAU François, CHIAPPA Graziella, TRISCOS Didier, VINCENTE Bernard, LIMA Victor, BIES Lucienne, GUILLOMON François, BOMBARD Robert, DILLET Eric, PLAT Bernard, SUADEAU Damien, DAKIR Zakaria.

Délégués excusés : CARBONNIER Patrice, JAUMAIN Héléna, LE BORGES Jean-Yves, SERRE Jacqueline, BOURDY Nicolas, DUBOURG Jean-Luc, DUMON Cristèle, METAIS Nicolas, COURRELONGUE Didier, LAMBERT Didier, LAMOTHE Philippe, DARROMAN Michel, DAURIAN Bernard, ESPAGNET Denis, DUFAU Patrick, LAGARDERE Martine, PORTET Adeline, VAZIA Jean-Marc, GAILLARD Jérémie, LONGO Anne-Marie, POUJARDIEU Serge, SIMON Christian, CORTES Mickael, ESTESVEZ François, OLLIVIER Gilles, ROCHEREAU Chantal, SALVAGE Delphine, VERSCHUUR Joseph.

DÉLIBÉRATION N°2024-009 – Tableau des effectifs 2024

Le Conseil Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34;

Vu le budget du SIPHEM,

Vu le tableau des effectifs existant,

Compte tenu de la promotion interne d'un agent au grade de Rédacteur ;

Compte tenu de la modification du temps de travail hebdomadaire sur un poste d'adjoint administratif ;

Vu l'avis favorable du bureau du 08 octobre 2024 ;

Il convient de créer les emplois correspondants :

- 1 poste de titulaire de **Rédacteur** – filière administrative – catégorie B – temps complet ;
- 1 emploi permanent (article 3.3.2 pour pourvoir à un emploi de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient) d'**Adjoint administratif** – filière administrative – catégorie C – temps non complet (28/35)

Il convient de supprimer les emplois correspondants :

- Adjoint administratif – filière administrative – catégorie C – temps non complet

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Syndical :

DÉCIDE :

- De créer un poste sur le grade de rédacteur (filière administrative) relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2024.
- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif (filière administrative) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet pour une durée de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2024.
- De supprimer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif (filière administrative) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet pour une durée de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2024.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- D'ouvrir les postes ci-dessus et par conséquent d'adopter le tableau des effectifs ci-après :

Filière	Grade/Emploi	Cat.		Fonctions	Temps de travail	Temps de travail / 35 heures	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants	Délibération	Emploi permanent	Emploi non permanent
Administratif	Attaché	A	Contractuel	Directrice	100%		x	x		2019-08	x	
Administratif	Rédacteur principal 1ère classe	B	Titulaire	Responsable Pôle	100%			x		2020-31	x	
Administratif	Rédacteur	B	Titulaire	Assistante administrative et technique	100%			x		2024-XX	x	
Administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	Titulaire	Assistante administrative et technique	100%			x		2022-013	x	
Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Titulaire	Chargée RH / Comptabilité	100%			x		2023-012	x	
Administratif	Adjoint administratif	C	Titulaire	Chargé Accueil / Administratif	80%	28/35		x		2022-025	x	
Administratif	Adjoint administratif	C	Contractuel	Chargé Accueil / Administratif	100%		x	x		2023-19	x	
Administratif	Adjoint administratif	C	Contractuel	Chargé Accueil / Administratif	74%	26/35	x		x	2023-011	x	
Administratif	Adjoint administratif	C	Contractuel	Chargé Accueil / Administratif	80%	28/35	x		x	2024-XX	x	
Médico-Sociale	Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle	A	Titulaire	Chargé de mission	100%			x		2022-013	x	
Technique	Ingénieur principal	A	Titulaire	Responsable Pôle	100%			x		2015/001	x	
Technique	Ingénieur	A	Contractuel	Responsable Pôle	100%		x	x		2006-015	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Chargé de mission	100%		x		x	2023-19	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Chargé de mission	100%		x	x		2023-19	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Chargé de mission	100%		x	x		2023-19	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Chargé de mission	100%		x	x		2023-19	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Chargé de mission	100%		x		x	2023-19	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Chargé de mission	100%		x		x	2023-19	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Assistante administrative et technique	100%		x	x		2023-19	x	
Technique	Technicien	B	Contractuel	Assistante administrative et technique	100%		x	x		2023-19	x	

Résultat du vote :

Votants :25 Abstention :0 Pour :25 Contre :0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La secrétaire de séance,
Graziella CHIAPPA

Le Président,
Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE :